

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2020

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

L'Assemblée Générale Mixte se tiendra le 18 juin 2020 à 10 heures, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

Les actionnaires pourront suivre la retransmission en direct, par audio conférence. Sa rediffusion sera disponible sur le site de la Société via le lien suivant : <https://www.alten.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/>.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 6 mai 2020. L'avis de convocation sera publié au BALO le 29 mai 2020.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (<https://www.alten.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/>).

La version anglaise de la documentation de l'Assemblée est disponible sur le site : <https://www.alten.com/investors/shareholders-area/>.

Les documents préparatoires à l'Assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires.

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique (sous réserve du respect des conditions prescrites par la réglementation). Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société.